Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_14-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OMOONA PRODUCTIONS

RAPPORT N°14-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_14-DE

L'association OMOONA PRODUCTIONS a été créée en avril 2025 et a pour mission de promouvoir des événements culturels innovants associant musique électronique, bien-être et découverte de lieux atypiques.

Lors de l'attribution des subventions 2025, il avait été décidé d'octroyer une subvention de 300€.

Lors de la commission vie associative, culture et patrimoine, il avait été rendu un avis favorable pour le versement d'une subvention de 300€ à l'association Omoona Productions à la suite de sa création.

Toutefois, il manquait la délibération pour verser cette subvention.

Par conséquent, je vous propose de verser une subvention de 300 € à l'association OMOONA au titre de 2025 suite à sa création. Le montant de cette subvention est pris sur les crédits votés en 2026 au 65748.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_14-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**14-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OMOONA PRODUCTIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Madame Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'association OOMONIA au titre de 2025 suite à sa création.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal dit que les crédits sont prévus au budget 2026 au compte 65748.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_14-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
BOSSARD Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES

LOUARN Hervé	Démissionnaire
COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
FORICHER Clément	
BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
ARZUR Christophe	Excusé
BIHANNIC Pascale	Excusée